



Appel à candidature chargé de cours

Technoprévention

Formations fonctionnelles

L'Académie de Police de la Province de Namur recherche un-e chargé-e de cours pour assurer une partie des cours relatifs à la technoprévention, pour les formations fonctionnelles police de Quartier et Technoprévention

Le contenu des cours est décrit dans les dossiers d'agrément de ces formations.

Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'APPN rappelle qu'une charge de cours s'accompagne de l'obligation de disposer d'un support écrit et de le mettre à disposition de l'APPN et des aspirants. D'autre part, une participation active aux évaluations (TJ et examens) est requise également

Profil des candidats

- Etre membre de la police locale ou fédérale avec une expérience en police de proximité.
- Etre ouvert aux approches pédagogiques encouragées à l'APPN et être prêt à se former dans ce domaine.
- Etre motivé par un travail d'équipe avec l'équipe encadrant les participants ainsi qu'avec les autres chargés de cours partageant une matière relative à la proximité
- Posséder le brevet en technoprévention

Candidature

Les candidatures doivent être composées d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae à envoyer au Directeur de l'APPN, avec copie au coordinateur pédagogique et au gestionnaire de formation.

A la réception des candidatures, une commission de sélection sera organisée, le résultat fera l'objet d'une proposition envoyée au Pouvoir Organisateur.

Délais de réception des candidatures : 30 mai 2026

Coordonnées :

- CP Armand PETIT, Directeur APPN – armand.petit@police.belgium.eu
- Luc Welcomme, coordinateur pédagogique – luc.welcomme@province.namur.be
- Gilles DAPHNE, gestionnaire de formation – gilles.daphne@province.namur.be